

Ecole primaire de Trespoux-Rassiels

SEANCE DU CONSEIL D'ECOLE DU 11 avril 2016

PRESENTS

- M. LAVAUUR, Maire

- M. DIOT, conseiller municipal

- Mme BIONDO, employée municipale

- Mme FONTANELLA, employée municipale

- Mme TANQUEREL, employée municipale

- M. SABATIE, employé municipal

- Mme ALLEAUME, déléguée des parents d'élèves

- Mme BABOULENE, déléguée des parents d'élèves

- Mme CAMPERGUE, déléguée des parents d'élèves

- Mme LACOMBE, déléguée des parents d'élèves

- Mme MIRAMONT, déléguée suppléante des parents d'élèves

- Mme MARCENAC, adjointe en maternelle

- Mme MARTINA, adjointe en maternelle

- Mme TOURET, directrice de l'école primaire

- Mme SUDRE, adjointe en élémentaire

- Mme VIDAL, adjointe en élémentaire

- M. GELIS, DDEN

EXCUSES ou ABSENTS

- M. BOUSQUET, IEN de la circonscription de Cahors 1

- Mme BONNETAT, conseillère municipale

- Mme BOLOS, déléguée des parents d'élèves

- Mme MALIQUE, déléguée suppléante des parents d'élèves

Conformément à l'ordre du jour, les points suivants ont été abordés :

- BILAN DE L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES 2013/2016

Chaque membre du conseil d'école exprime son opinion sur cette organisation :

- Les parents délégués estiment que cette organisation a désormais été acceptée ; les enfants ont pris le rythme. Les horaires décalés maternelle/élémentaire permettent aux parents de venir récupérer leurs enfants à la même heure. Ils les inscrivent volontiers aux temps périscolaires.

- M. Le Maire précise que l'alternance du temps périscolaire maternelle/élémentaire sur une même journée est indispensable pour sa gestion du personnel. Le système en place est satisfaisant.

- Le personnel municipal confirme que les enfants viennent avec plaisir aux activités proposées et que très peu d'enfants retournent chez eux. La régularité des 45 minutes d'activités permet aux enfants de bien se repérer dans la semaine. Pour les activités manuelles, une séance plus longue ou des locaux qui permettraient de laisser sur place le matériel seraient bénéfiques. M Le Maire précise qu'une solution est envisagée : transformer le sous-sol de l'école en ateliers (pas avant 2017).

- Le personnel enseignant apprécie les journées plus courtes, l'attention des élèves étant optimale. La répartition régulière dans la semaine est également plébiscitée (cette structuration semble indispensable pour les enfants). Les APC en début de journée semblent favorables aux apprentissages, à raison de deux ou trois séances par semaine de 20 ou 30 minutes. Les horaires décalés en maternelle permettent aux élèves de 2 à 4 ans de ne pas être réveillés pendant la sieste puis de bénéficier d'un temps collectif d'une trentaine de minutes pour participer en fin d'après-midi à des apprentissages. Le temps de pause méridienne semble parfois un peu court en élémentaire pour les élèves (services de cantine qui peuvent parfois se chevaucher avec le temps scolaire) et pour les enseignantes (corrections, préparations, rendez-vous avec les parents).

- RENOUVELLEMENT DE L'ORGANISATION SCOLAIRE : reconduction ou modification des horaires

Dans son ensemble, l'organisation de la semaine souhaite être renouvelée par les membres du conseil d'école (répartition régulière dans la semaine, horaires décalés maternelle/élémentaire, APC le matin pour les élémentaires et en début d'après-midi pour les maternelles).

Par contre, l'allongement de la pause méridienne est voté à l'unanimité par le conseil d'école. Il est décidé qu'une solution sera cherchée pour les élèves les plus jeunes (CP) afin que le déplacement d'un quart d'heure du repas ne les gêne pas physiologiquement (passage systématique au premier service, collation matinale déplacée ou enrichie...). Cet aménagement sera discuté avec le personnel municipal et le personnel enseignant ultérieurement.

Parallèlement à cela, l'horaire de sortie des maternelles serait potentiellement retardé. Dans ce cas, l'équipe enseignante s'engage à inclure le goûter de l'après-midi dans le temps scolaire (soit vers 16h30).

Deux solutions sont donc possibles :

9h00-12h00 14h30-16h45 (pour les maternelles) et 13h45-16h00 (pour les élémentaires)

8h45-11h45 14h15-16h30 (pour les maternelles) et 13h30-15h45 (pour les élémentaires)

La deuxième solution semble peu envisageable dans la mesure où les APC des élémentaires commenceraient à 08h05, ce qui est très tôt. De plus, au vu des nombreux retards des familles (à 9h00), il serait difficile pour les élèves d'arriver pour 08h35 (heure d'accueil et de transition dans les classes).

La première solution est donc votée à l'unanimité par les 13 membres du conseil d'école.

Après avis et accord de l'Inspection Académique, les horaires pour les années 2016/2017, 2017/2018, 2018/2019 seront les suivantes :

9h00-12h00 (L, M, Me, J, V)

14h30-16h45 (L, M, J, V pour les maternelles)

13h45-16h00 (L, M, J, V pour les élémentaires)